



N°DEL84-2020

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

L'AN DEUX MIL VINGT et le **TRENTE** du mois de **SEPTEMBRE** à **18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **24 SEPTEMBRE 2020**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Julien DUBOIS.

Conseillers communautaires présents :

Mme AUDOUY Véronique – M. ABADIE Jean-Marie – Mme DUTOYA Guylaine – M. DUBOIS Julien – Mme DEDIEU Martine – M. RENDE Grégory – M. DAGES Pascal – Mme LOUBERE BERTHELON Marie Constance – M. BENALIA BROUCH Amine – M. LAUSSU Guillaume – Mme ERIDIA Martine – Mme LABARCHEDE Martine – M. RELAUX Julien – Mme VERDIERE BARGAOUI Axelle – M. LOUME Yves – Mme RABAUD FAVERAU Isabelle – M. STETIN Pierre – M. CASTEL Philippe – Mme DUCOM Hélène – M. POMAREZ Serge – Mme DORVAL Gloria – Mme IRIGOYEN Sophie – M. SOUBLIN Jean – M. LE BAIL Gérard – Mme SABOURAULT Béangère – M. AUZEMERY Albert – M. LAFFITTE Philippe – Mme FRAYSSE Chantal – M. DARRIGADE Hervé – Mme JAY Caroline – M. CARRERE Christian – M. BAZUS Julien – Mme PEDUCASSE Sylvie – M. LAVIELLE Jean – M. GODOT Alain – Mme BEYRIS Christine – M. HUMEAU André – Mme FAVARD Catherine – Mme LAGRASSE Catherine – M. LAFOURCADE Laurent – M. PETRAU Jean – M. BEDAT Henri – Mme LALANNE Christelle – M. VILATON Pascal – M. BERGERAS Alain – Mme LAPORTE Corinne – Mme Marie-Claude BARADAT-RISTOR – Mme DARTIGUENAVE Chantal – M. CHAHINE Hikmat – M. DUBOURDIEU Alain – M. BOURDILLAS Thierry.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

Mme PECHAUDRAL-DOURTHE Sarah
Mme HENAULT Marylène
M. ARRAS Alexis
Mme PEYSALLE Florence
M. MORA Vincent
Mme GAY Martine

Donne pouvoir à :

Mme ERIDIA Martine
M. DUBOIS Julien
M. BENALIA-BROUCH Amine
Mme LABARCHEDE Martine
M. PETRAU Jean
M. HUMEAU André

Conseillers communautaires absents et excusés :

Mme PECHAUDRAL DOURTHE Sarah – Mme HENAULT Marylène – M. ARRAS Alexis – Mme PEYSALLE Florence – M. MORA Vincent – M. CAGNIMEL Philippe – Mme GAY Martine – M. DELMON Philippe – M. LANGOUANERE Bernard.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie PEDUCASSE

OBJET : INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Monsieur le Président expose,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-12 et R.5216-1,



Considérant qu'il est opportun de définir les modalités d'allocation d'indemnités de fonction aux élus pour l'exercice effectif de leurs fonctions,

Considérant qu'il convient de revoir la fixation des indemnités de fonction pour prendre en compte la nouvelle composition du bureau communautaire,

Considérant que le calcul de l'enveloppe indemnitaire globale est déterminé en fonction du nombre maximal de vice-présidents dont serait doté l'EPCI en l'absence d'accord local sur la répartition des sièges au sein du conseil communautaire,

Considérant qu'en l'absence d'accord local, le nombre de sièges pour le Grand Dax aurait été de 49 conseillers et de 10 vice-présidents,

FONCTION	Nombre d'élus	Taux individuel de l'indice brut maximal	Taux cumulé de l'indice brut terminal
Président	1	110,00 %	110,00 %
Vice-Présidents	10	44,00 %	440 %
TOTAL	11		550,00 %

Il est proposé de fixer le calcul des indemnités selon le tableau ci-dessous

FONCTION	Nombre d'élus	Taux individuel de l'indice brut terminal	Taux cumulés de l'indice brut terminal
Président	1	98,75%	98,75%
Vice-présidents	11	35,55%	391,05%
Conseillers délégués	4	15,00%	60,00%
Conseillers	41	0,00%	0,00%
Total	57		549,80%

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL, A LA MAJORITE (57 VOTANTS : 35 POUR – 14 CONTRE – 8 ABSTENTIONS)

Article 1 : FIXE les indemnités des élus à compter du 15 Septembre 2020, et pour les vice-présidents et les conseillers intercommunaux délégués à compter de leur date d'entrée en fonction par arrêté du Président, selon le tableau ci-dessous :

FONCTION	Nombre d'élus	Taux individuel de l'indice brut terminal	Taux cumulés de l'indice brut terminal
Président	1	98,75%	98,75%
Vice-présidents	11	35,55%	391,05%
Conseillers délégués	4	15,00%	60,00%
Conseillers	41	0,00%	0,00%
Total	57		549,80%

Article 2 : FIXE les indemnités du Président à 98,25% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,



Article 3 : FIXE les indemnités des vice-présidents à 35,55% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

L'enveloppe indemnitaire globale autorisée n'étant pas atteinte,

Article 4 : FIXE les indemnités aux conseillers ayant reçu délégation à 15% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Article 5 : INSCRIT les crédits correspondants lors du vote du budget primitif au chapitre 065,

Article 6 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacune en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERE EN SEANCE,

Les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

POUR COPIE CONFORME,

DAX, le 30 septembre 2020

LE PRESIDENT,

Julien DUBOIS.

Envoyé en préfecture le 09/10/2020

Reçu en préfecture le 09/10/2020

Affiché le 09/10/2020

ID : 040-244000675-20200930-DEL84_2020-DE

